|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****31ème réunion, Genève, Suisse, 20-23 mai 2024** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****4/22-F** |
|  | **25 avril 2024** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rapport sur l'exercice de mise en correspondance des activités liéesau cyberespace tel que demandé dans le Document TDAG-23/43 |
|  |
| **Résumé:**On trouvera dans le présent document une mise en correspondance des activités de renforcement des capacités en matière de cybersécurité entreprises par le Bureau de développement des télécommunications (BDT), compte tenu des Résolutions de l'UIT sur la cybersécurité et en réponse à la demande formulée par un groupe d'États Membres à la réunion de 2023 du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) (Document [TDAG-23/43](https://www.itu.int/md/D22-TDAG30-C-0043/)).**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.**Références:**Document [TDAG-23/43](https://www.itu.int/md/D22-TDAG30-C-0043/) |

# 1 Considérations générales

À la 30ème réunion du GCDT, qui s'est tenue du 19 au 23 juin 2023, un groupe d'États Membres de l'UIT, à savoir l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la France, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Suède, ont soumis une contribution (Document [TDAG-23/43](https://www.itu.int/md/D22-TDAG30-C-0043/)) intitulée "Mise en œuvre des Résolutions de l'UIT à l'appui de la cybersécurité: proposition d'exercice de mise en correspondance".

Dans cette contribution, il a été demandé au BDT d'effectuer un exercice de mise en correspondance afin de recenser les activités de renforcement des capacités, existantes ou en projet, y compris les ressources allouées et les contributions des bureaux régionaux, et de les mettre en correspondance avec les initiatives énoncées dans les Résolutions de l'UIT relatives à la cybersécurité.

Cette demande a été formulée conformément à la Résolution 130 de la Conférence de plénipotentiaires (PP), aux termes de laquelle l'engagement a été pris de "continuer d'examiner les résultats des travaux menés à ce jour pour aider notamment les pays en développement à renforcer les capacités et les compétences en matière de cybersécurité, afin de veiller à ce que l'UIT mobilise efficacement ses ressources pour relever les défis liés au développement".

# 2 Mise en correspondance

En réponse à cette demande, le BDT a procédé à une première mise en correspondance en rassemblant des données pertinentes dans un document exhaustif (voir l'Annexe). Pour exploiter ces données, le BDT élaborera un tableau de bord au troisième trimestre 2024.

Le tableau de correspondance continuera d'être révisé, actualisé et enrichi à mesure que de plus amples renseignements seront disponibles.

L'exercice de mise en correspondance s'articule autour de deux volets:

– Recenser toutes les activités pertinentes de renforcement des capacités liées aux Résolutions relatives à la cybersécurité adoptées depuis la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17).

– Définir toutes les initiatives prévues en vue de la CMDT-25 concernant les activités de renforcement des capacités. Cela comprendrait l'estimation des ressources allouées, les contributions des bureaux régionaux et l'alignement de ces activités sur les initiatives décrites dans les Résolutions de l'UIT relatives à la cybersécurité.

Le BDT entend continuer de mettre à jour régulièrement cette ressource et intensifier les travaux en mettant en lumière les besoins qui restent à satisfaire ou les contraintes en matière de ressources. Le BDT rendra compte de l'état d'avancement du tableau de bord lors d'une prochaine réunion du GCDT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_